

Quelles pressions notre société fait-elle peser sur la biodiversité et quels usages favorables mettons-nous en œuvre ?



LES ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2014

Thème de l'observatoire

Dynamiques et pressions sur la biodiversité

Partenaires

Conservatoire Botanique National



Conservatoire Botanique National Méditerranéen



LA PRÉSENCE D'ESPÈCES végétales exotiques envahissantes (EVEE) est généralement la conséquence d'une déstabilisation initiale des milieux naturels et induit progressivement une banalisation de la flore. Elle est donc en lien direct avec les activités humaines qui induisent des introductions volontaires ou accidentelles d'espèces exogènes et une dégradation croissante des milieux naturels.

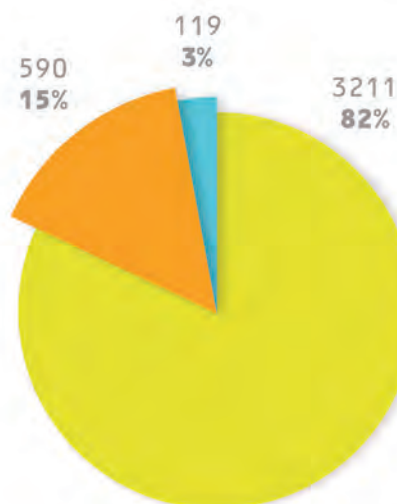
Cet indicateur contribue indirectement, d'un point de vue global, à l'évaluation de l'état de conservation de la biodiversité du territoire régional et plus précisément permet une évaluation de l'ampleur du phénomène des invasions biologiques végétales.

Résultats

Nombre d'espèces et proportions des espèces végétales exotiques envahissantes dans la flore vasculaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

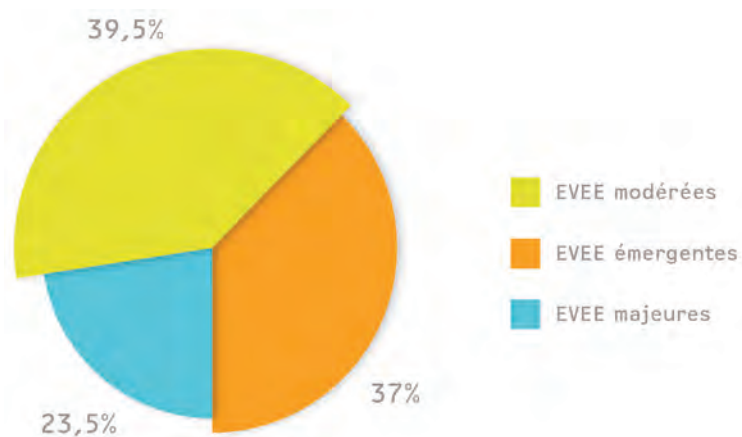
En 2014, 119 espèces végétales sont identifiées comme envahissantes en région PACA.

N. B. : La liste des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur destinée à la gestion des espaces naturels (version 2 - mars 2014) sera publiée dans le document final de la stratégie régionale sur les EVEE.

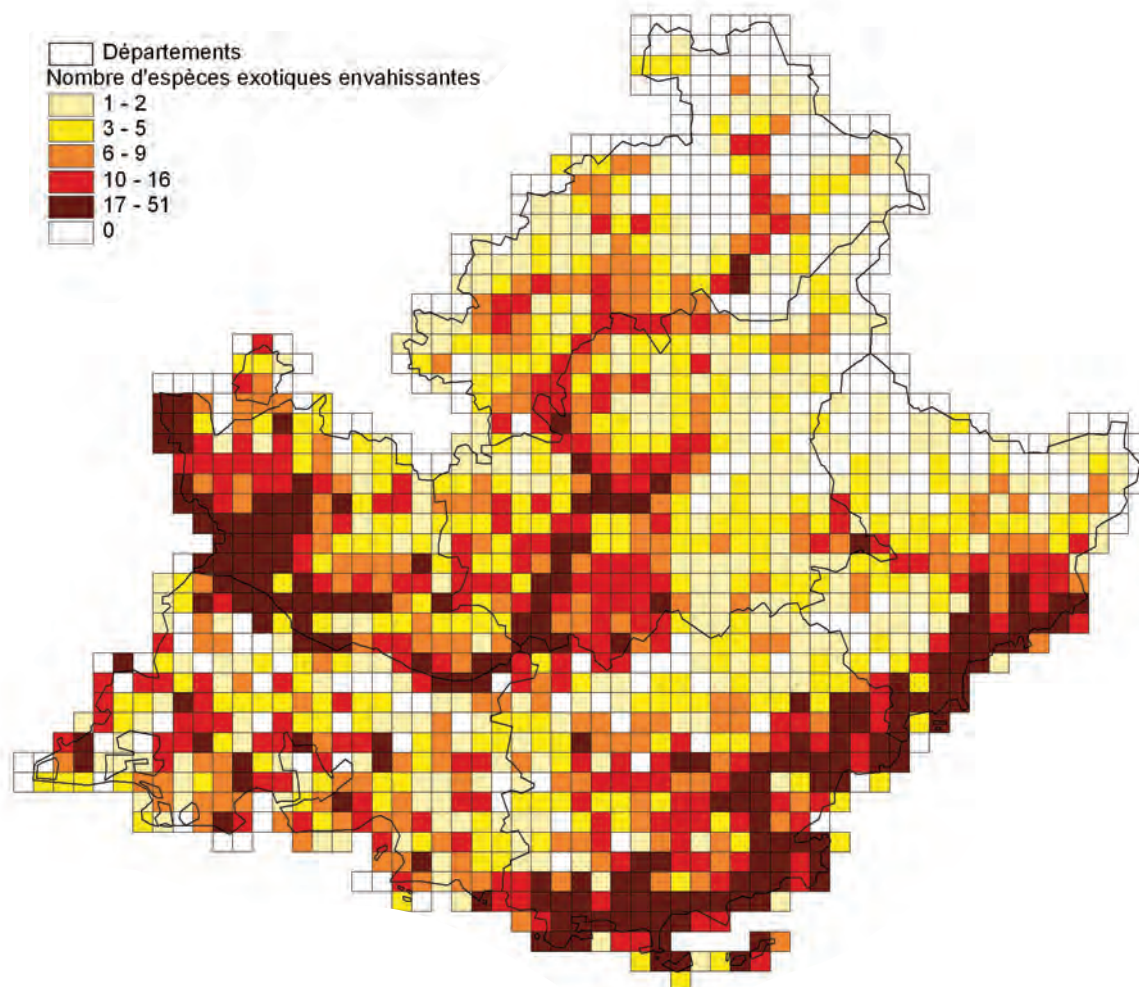


- Espèces indigènes
- Espèces exogènes non envahissantes
- Espèces exotiques envahissantes

Proportions des différentes catégories d'espèces végétales exotiques envahissantes identifiées pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. ▼



Répartition de la richesse spécifique pour les espèces végétales exotiques envahissantes dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (maille de 5x5 km). ▼



Analyse de la situation actuelle

Les espèces végétales exotiques envahissantes représentent, avec 119 espèces, 3 % de la flore vasculaire de la région. Au sein même des EVEC, les situations sont diverses, en fonction de la capacité des espèces à former des peuplements denses (fort taux de recouvrement de l'espèce) et en fonction de l'ampleur de l'invasion au niveau régional.

C'est donc 60 % des espèces végétales exotiques envahissantes qui ont tendance à former régulièrement des populations denses :

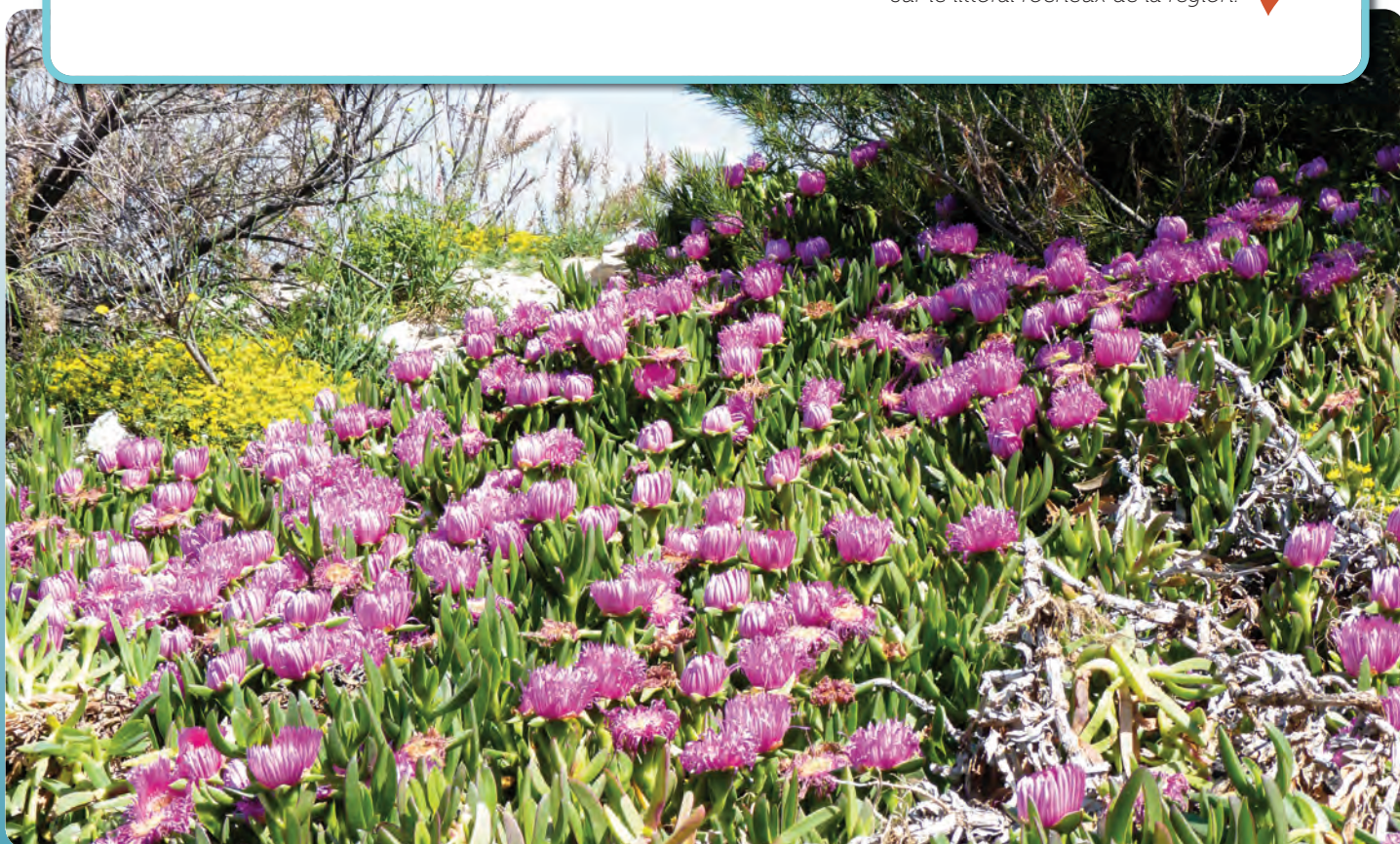
- 37 % sont des espèces envahissantes **émergentes**, actuellement peu fréquentes mais qui forment localement des populations denses. Leur potentiel de nuisance étant fort, les efforts de contrôle à l'échelle régionale devront être une priorité, particulièrement dans les milieux naturels et semi-naturels.
- 23.5 % sont des espèces envahissantes **majeures** déjà largement répandues et pour lesquelles une lutte ciblée sur des secteurs géographiques restreints est à privilégier.
- 39.5 % sont des espèces envahissantes **modérées** qui bien que largement répandues, apparaissent moins prioritaires au niveau de la mise en œuvre de stratégie de gestion à l'échelle régionale du fait de leur moindre capacité à former des populations denses.

Les secteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur où la richesse en espèces végétales exotiques envahissantes est élevée sont principalement :

- la **façade littorale méditerranéenne**, secteur fortement urbanisé,
- le **sud-ouest du département du Vaucluse** où sont présentes des zones industrielles et agricoles,
- la **moyenne et basse vallée de la Durance**.

Ces secteurs présentent des milieux fortement artificialisés par l'homme (urbanisation, agriculture) ou, dans le cas de la Durance, des milieux perturbés naturellement par les crues. Les espèces végétales exotiques envahissantes, qui sont généralement des espèces pionnières fortement compétitives, bénéficient de ces perturbations pour s'implanter et concurrencer la flore indigène. La partie méditerranéenne de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est davantage affectée par le phénomène que la partie alpine qui présente globalement une densité humaine plus faible et des milieux peu perturbés.

*La griffe de sorcière (Carpobrotus sp.) :
espèce exotique envahissante majeure
sur le littoral rocheux de la région. ▼*



*Bourreau des arbres (Periploca graeca L.) :
espèce exotique envahissante émergente
dans les vallées alluviales de la région.* ▼



Fiabilité

[limites en termes d'utilité
et de précision]

Il n'y a pas actuellement de consensus pour la définition d'une espèce végétale exotique envahissante. Les critères utilisés pour les identifier varient selon les études et la comparaison des résultats entre différentes régions reste très hasardeuse.

Cet indicateur présente l'état des connaissances à un temps donné. L'évolution continue des connaissances sur la flore vasculaire (amélioration de l'inventaire de la flore vasculaire, évolution des conceptions taxonomiques) peut influencer sur les résultats et rendre difficile l'interprétation de comparaisons dans le temps.

Bibliographie & sitographie :

- Noble V., Michaud H., Van ES J., Garraud L., 2013. Catalogue de la flore vasculaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (France). Version 1. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles et Conservatoire botanique national alpin. 111 p.
- Richardson, D.M., Pyšek P., Rejmánek, M., Barbour, M.G., Panetta, F. D., West, C. J. 2000. Naturalization and invasion of alien plants : concepts and definitions. *Diversity and Distributions* 6: 96-107.
- Terrin E., (en cours de réalisation). Stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Conservatoire botanique national alpin et Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.
- Base de données floristiques SILENE-Flore : <http://flore.silene.eu/index.php?cont=accueil>

Méthode

[données sources, mode de
calcul / signification possible
des tendances de l'indicateur]

Terminologie et définitions

[Espèces végétales exotiques envahissantes : Espèces végétales introduites intentionnellement ou accidentellement par l'homme en dehors de leur aire de répartition naturelle après 1492 dont la reproduction (sexuée et/ou végétative) est efficace sans l'aide de l'homme et qui a la potentialité de se propager rapidement sur de larges zones (sensu Richardson et al., 2000) **]**

Trois catégories (espèces majeures, émergentes, modérées) ont été définies pour classer les espèces végétales exotiques envahissantes en fonction de leur capacité à former des populations denses (taux de recouvrement) et en fonction de l'ampleur de leur prolifération à l'échelle régionale. Les impacts négatifs sur la biodiversité, l'économie ou la santé humaine ainsi que les aspects positifs économiques ou sociétaux n'ont pas été pris en compte dans la définition d'une espèce végétale exotique envahissante ni dans la méthode de classification de ces espèces.

Données sources

L'identification des espèces envahissantes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se base initialement sur l'étude des espèces exogènes identifiées par le bilan sur la flore vasculaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur réalisé en 2013 par les Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen (Noble et al., 2013). Le bilan cartographique se base sur l'exploitation des données d'observations disponibles dans la base de données SILENE-Flore (<http://flore.silene.eu>).

Rédaction : Eléonore Terrin - CBNA & CBNMed /
Virgile Noble - CBNMed